

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-019

Date de convocation :
15 Septembre 2022Date d'affichage :
19 Septembre 2022Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11Vote
Pour : 11
Contre :
Abstention :**OBJET :**RETRAIT GROUPEMENT
DE COMMANDES
DEMATERIALIZATION
PROCEDURES

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, M. ROBIN Thomas, M. MOUSSU Frantz, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, M. HADENGUE Michaël

Absent et représenté :

M DEBUYSERE Pascal représenté par M Jean-Claude ROBIN

Absent :

Mme REY Brigitte,
M. Stéphane AUDUREAU
Mme VERBRUGGHE Aurélie
M. Yohann LEPORE - BACHELET

2022-19: Retrait du groupement de commandes « Dématérialisation des procédures » : à l'unanimité

Le 08 Juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la délibération n°2022-013 : adhésion au groupement de commande pour la dématérialisation des procédures. La convention devait rentrer en vigueur le 01/01/2023. Le certificat électronique permettant de transmettre les actes et autres documents financiers par voie dématérialisée arrive à échéance le 24/10/2022. Après informations prises auprès du Centre de Gestion de Versailles, celui-ci ne peut attester de la compatibilité du futur certificat avec notre logiciel métier.

Par conséquent,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures signée le 08 Juin 2022

Considérant que l'intérêt de rester dans le groupement de commandes n'est plus avéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : de mettre fin à la convention pour l'adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie conforme, Tilly, le 23 septembre 2022

La secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER

Le Maire
Jean-Claude ROBIN

